



Procédure de plainte dans le cadre de la loi allemande sur le devoir de diligence dans les chaînes d’approvisionnement

I. Introduction

En vertu de la loi allemande sur le devoir de diligence des entreprises dans les chaînes d’approvisionnement (LkSG), AccorInvest Germany GmbH (AIG) est tenue de respecter certaines obligations concernant les risques liés aux droits humains et aux normes environnementales dans les chaînes d’approvisionnement. La procédure de plainte est un élément essentiel de la stratégie d’AIG visant à minimiser ces risques et à éviter les atteintes à ses obligations en matière de droits humains ou de normes environnementales.

Le présent document décrit la procédure en détail. Il indique qui peut effectuer des signalements, de quelle manière et comment se déroulent les différentes étapes.

II. Groupe cible

La procédure de plainte est ouverte à nos collaborateurs et collaboratrices ainsi qu’aux personnes externes à l’entreprise. Ainsi, les employés de nos fournisseurs directs et indirects peuvent également s’adresser à nous.

Il nous importe qu’une personne notifiant un problème soit protégée contre toute discrimination ou pénalité résultant de sa plainte ou de son signalement. Si cette personne a l’impression de faire l’objet d’intimidations ou de représailles en raison de sa démarche, elle peut également suivre la procédure décrite ici, au cours de laquelle le comportement fautif sera examiné et, le cas échéant, sanctionné.

III. Objet de la procédure

Dans le cadre de la procédure de plainte, seuls les signalements concernant des risques liés aux droits humains et aux normes environnementales ainsi qu’aux violations des obligations relatives auxdits droits et normes peuvent être effectués. Dans la mesure où il s’agit d’une question ou d’une plainte qui ne relève pas des droits protégés par la LkSG, le cas ne sera pas traité. Une courte explication sera alors envoyée à la personne ayant rapporté le problème. L’objet du signalement pourra, par exemple, porter sur la violation ayant déjà eu lieu ou risquant de se produire de l’une des interdictions suivantes :

AccorInvest Germany GmbH

Streitfeldstr. 25 b D-81673 München - T. +49 89 262048900 - F. +49 89 54196670 - www.accorinvest.com

Sitz der Gesellschaft: D-81673 München – Registergericht: Amtsgericht München HRB 181911 – USt-IdNr. DE 120493093 – Geschäftsführer: Mario von Hoesslin (Vorsitz), Tarik B’shary, Michael Verhoff – Aufsichtsratsvorsitzender: Volker Büring – Bankverbindung: Commerzbank Frankfurt am Main – IBAN: DE29 5004 0000 0583 2324 00 – BIC: COBADEFFXXX



- Interdiction du travail des enfants
- Interdiction de l'esclavage et du travail forcé
- Interdiction de la discrimination
- Interdiction du non-respect de la liberté syndicale
- Interdiction des dommages environnementaux entraînant des atteintes aux droits humains (par exemple pollution des eaux)
- Interdiction du traitement inapproprié de certaines substances dangereuses pour l'homme et l'environnement

Nous avons réuni des informations plus détaillées dans nos directives applicables à l'ensemble du groupe. La politique ESG, la charte éthique ainsi que la charte sociale sont disponibles sur notre [site web](#).

Afin de permettre un traitement approprié, les plaintes doivent être formulées de la manière la plus concrète possible.

Il est utile qu'elles répondent notamment aux principales questions suivantes :

- **Qui** est impliqué ? Personnes, fournisseurs, etc.
- **Que** s'est-il passé ?
- **Où** l'infraction s'est-elle produite ?
- **Quand** s'est-elle produite ?
- **Comment** s'est-elle produite ?

IV. Voies de communication

Les alertes concernant des risques ou éventuels manquements aux obligations de la LkSG peuvent être effectuées par le biais de trois voies de communication différentes.

1. Personnes externes à l'entreprise ainsi que collaboratrices et collaborateurs

- a. Les personnes externes à l'entreprise ainsi que les collaboratrices et collaborateurs d'AIG peuvent faire parvenir un courrier électronique à l'adresse suivante :

menschenrechte@accorinvest.com

Afin de protéger la personne effectuant le signalement, le message peut être envoyé de manière anonyme et depuis une adresse électronique qui ne permet pas d'identifier l'expéditeur.

AccorInvest Germany GmbH

Streitfeldstr. 25 b D-81673 München - T. +49 89 262048900 - F. +49 89 54196670 - www.accorinvest.com

Sitz der Gesellschaft: D-81673 München - Registergericht: Amtsgericht München HRB 181911 - USt-IdNr. DE 120493093 - Geschäftsführer: Mario von Hoesslin (Vorsitz), Tarik B'shary, Michael Verhoff - Aufsichtsratsvorsitzender: Volker Büring - Bankverbindung: Commerzbank Frankfurt am Main - IBAN: DE29 5004 0000 0583 2324 00 - BIC: COBADEFFXXX



- b. Il est également possible d'envoyer la notification par courrier postal adressé à :

AccorInvest Germany GmbH
Compliance-Abteilung
Streitfeldstr. 25 b
81673 Munich, Allemagne

2. Collaboratrices et collaborateurs

Les collaboratrices et collaborateurs d'AIG ont par ailleurs la possibilité d'envoyer des alertes par le biais de notre « Integrity Line ». Cet outil permet de signaler des irrégularités au sein de l'entreprise. S'ils le souhaitent, ils peuvent le faire sous couvert d'anonymat. Les notifications peuvent être effectuées sur les thèmes relatifs aux droits humains et à l'environnement.

Indépendamment du mode de communication, toutes les données seront traitées de manière confidentielle. Nous sommes toutefois tenus de respecter les obligations légales de fournir des informations aux autorités ainsi que les exceptions légales au principe de confidentialité. L'identité de la personne ayant effectué le signalement et des autres personnes impliquées sera protégée tout au long de la procédure.

V. Déroulement de la procédure

Quel que soit le mode de communication choisi, tous les signalements sont transmis à notre service interne de compliance, qui fait office d'instance responsable des plaintes. Les personnes chargées de traiter ces plaintes sont impartiales, autonomes dans l'exercice de leurs fonctions et tenues au secret professionnel.

Nous accusons réception de chaque signalement dans un délai d'une semaine, dans la mesure où nous disposons des coordonnées de la personne qui l'a envoyé.

Il sera ensuite vérifié si la plainte relève des droits protégés par la LkSG. Si c'est le cas, l'instance chargée de l'instruction de la procédure vérifie les faits communiqués, examine les documents fournis et, dans le respect des droits de la personne qui a déposé la plainte, demande également des informations aux départements internes à l'entreprise ou au fournisseur concerné.

En règle générale, et dans la mesure où le signalement n'est pas anonyme, elle discute des faits avec la personne qui a déposé la plainte et requiert, le cas échéant, des données complémentaires.

Si l'enquête confirme qu'il existe des risques liés aux droits humains ou à l'environnement, ou qu'une violation des obligations s'est déjà produite ou est imminente dans le cadre des activités d'AIG, des mesures

AccorInvest Germany GmbH

Streitfeldstr. 25 b D-81673 München - T. +49 89 262048900 - F. +49 89 54196670 - www.accorinvest.com

Sitz der Gesellschaft: D-81673 München - Registergericht: Amtsgericht München HRB 181911 - USt-IdNr. DE 120493093 - Geschäftsführer: Mario von Hoesslin (Vorsitz), Tarik B'shary, Michael Verhoff - Aufsichtsratsvorsitzender: Volker Büring - Bankverbindung: Commerzbank Frankfurt am Main - IBAN: DE29 5004 0000 0583 2324 00 - BIC: COBADEFFXXX



préventives et correctives appropriées seront élaborées afin de parer au risque ou à la violation, d'y mettre fin ou d'en minimiser l'ampleur. Pour autant que cela soit possible et judicieux, la personne ayant déposé la plainte est associée à cette démarche.

Si elle a indiqué ses coordonnées, elle sera également informée de la clôture de la procédure, qu'un risque ou une violation ait été constaté ou non. L'objectif est de conclure la procédure dans les trois mois suivant la réception de la plainte, ce qui n'est toutefois pas toujours possible dans le cas de situations complexes.

VI. Dispositions finales

Nous ne percevons aucuns frais pour la gestion de la procédure. La protection des données est garantie pendant la totalité du traitement de la plainte. Notre politique de confidentialité s'applique et peut être consultée à l'adresse suivante : <https://www.accorinvest.com/data>

Nous vérifions l'efficacité de notre procédure une fois par an ainsi qu'en fonction des circonstances. Nous nous réservons donc le droit d'adapter occasionnellement le présent règlement.

AccorInvest Germany GmbH prend très au sérieux les obligations qui lui incombent en vertu de la LkSG. Nous sommes extrêmement exigeants envers nous-mêmes et nos fournisseurs et nous efforçons de nous améliorer en permanence. C'est pourquoi nous sommes reconnaissants pour toute information concernant d'éventuels dysfonctionnements.

AccorInvest Germany GmbH

Streitfeldstr. 25 b D-81673 München - T. +49 89 262048900 - F. +49 89 54196670 - www.accorinvest.com

Sitz der Gesellschaft: D-81673 München - Registergericht: Amtsgericht München HRB 181911 - USt-IdNr. DE 120493093 - Geschäftsführer: Mario von Hoesslin (Vorsitz), Tarik B'shary, Michael Verhoff - Aufsichtsratsvorsitzender: Volker Büring - Bankverbindung: Commerzbank Frankfurt am Main - IBAN: DE29 5004 0000 0583 2324 00 - BIC: COBADEFFXXX